L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 AOUT 1893. 66me Annee

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,

Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 8 AOUT 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Wm Nelson, constable de la Première Cour de Cité—Au No 223 rue Gravier, entre Baronne et Dryades, un lot de meubles de maison.

Par Stephen J. Derbès—Au coin des rues Bienville et Tremé—Le contenu d'une buvette et salon de billards ; un cheval et un wagon et deux jeux de barnais.

Par D. E. Morphy, à la résidence, coin des rues Erlear et Cypress, un stock vaste et choisi d'épiceries de famille, vins et liqueurs, une glacière, une balance, etc. Aussi ameublements de chambre à coucher, de salon, de salle à manger et de cuisine.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer donne à la chevelure vitalité, lustre, et fraîcheur, et la rend souple et brillante.

LE RÈGLEMENT DU DIFFÉREND FRANCO-SIAMOIS.

Enfin, nous avons reçu, par le câble, des dépêches on ne peut plus satisfaisantes, relativement au différend qui, depuis quelques semaines, avait surgi entre le gouvernement de la République française et celui du royaume de Siam, et avait failli, un instant, mettre aux prises ces deux puissances—ce qui eût, très probablement, conduit à une guerre générale. Les bonnes relations sont définitivement rétablies entre les deux Cabinets.

L'ultimatum signifié par la France a été accepté ; les garanties demandées pour l'exécution du traité, ont été amplement fournies. Le bloccus du Mekong n'avait plus de raison d'être ; il a été levé. L'accord signé par les deux plénipotentiaires a été ratifié par leurs gouvernements respectifs. Le commerce a pu reprendre, dans ces parages, son activité accoutumée. Les Français se sont retirés des points qu'ils avaient cru devoir occuper momentanément. L'escadre commandée par l'amiral Humann, est retournée à son poste ordinaire, et, nulle part, il ne reste trace du conflit.

Rien de tristement curieux à observer comme l'attitude prise par les gouvernements et la Presse des différentes nations, directement ou indirectement intéressées dans la question. Tout ce qui, ouvertement ou sourdement, est hostile à la France, d'était, sans hésiter, déclaré contre elle et l'avait accusée de convoitises coupables, de desseins ambitieux, dont elle n'avait jamais eu la pensée.

Quant aux pessimistes, aux esprits chagrins, qui passent leur vie à broyer du noir, ils voyaient déjà la France et l'Angleterre se livrant, sur les mers, à une lutte solennelle. Toutes ces sornettes sont tombées d'elles-mêmes, et les ennemis de la Republique en sont pour leurs frais de calomnies et d'insinuations injurieuses. ! Toute cette fantasmagorie de combats s'évanouit tout-à-coup, et les plus sinistres prédictions reçoivent, des événements, le plus éclatant démenti. Les Anglais eux-mêmes avouent que la crise est passée et que la paix règne, de nouveau, sur terre comme sur mer.

Il y a en, pourtant, dans les deux mondes, une classe, fort nombreuse, nous devons le dire, pour ne point parler de citoyens que ce différend inattendu n'a jamais effrayés : c'étaient les gens sensés qui avaient, dès le début, envisagé la situation froidement et d'un coup d'œil sûr ; c'étaient les hommes droits, honnêtes, qui n'avaient aucune haine, aucune ou cachée, dans le cœur, qui ne cherchaient pas à pêcher en eau trouble, et n'espéraient profiter ni des succès de ceux-ci, ni des défaites de ceux-là.

Ils avaient, tout de suite, vu, très clairement, que le conflit n'avait pas été provoqué par la France ; que c'était à son corps défendant, malgré elle, qu'elle faisait cette manifestation belliqueuse, et qu'elle n'avait qu'un but en agissant de la sorte : maintenir intactes ses possessions légitimement acquises dans l'extrême Orient, et assurer l'existence ainsi que les biens de ses citoyens, perdus au milieu de contrées lointaines et inhospitalières.

Ils avaient raison, et l'événement a prouvé qu'ils avaient bien jugé. Le ministre des affaires étrangères—M. Develle—avait, du premier coup, mesuré toute la portée du conflit, toute la valeur des dommages dont avaient été victimes les fonctionnaires et les nationaux français. Il a rédigé, immédiatement, sans tergiverser, son ultimatum, où tout était calculé de façon à maintenir entiers l'honneur du drapeau et les droits du pays, sans jamais dépasser le point qu'il visait et qu'il avait indiqué d'avance ; sans fournir le moindre prétexte aux interventions du dehors. Puis, les bases de l'arrangement après lequel aspiraient les deux parties en litige, une fois nettement posées, il s'en est tenu là, sans broncher, un seul instant, sans se laisser déconcerter par les criailleries de ceux-ci, par les réclamations intempestives de ceux-là. Jusque dans les conseils de l'Elysée, il s'est heurté à des aspirations qui allaient au delà des revendications qu'il croyait inattaquables, au delà de l'ultimatum qu'il avait signifié à la cour de Siam. Il a résisté aussi vigoureusement au chauvinisme de quelques uns de ses propres collègues, qu'aux prétentions tapageuses, fanfaronnes et burlesques, qu'eut, un instant, l'idée d'élever le Cabinet de St-James, et n'a réussi. Rarement différend, soulevé subitement dans des conditions extrêmement critiques, n'a été réglé plus rapidement, plus heureusement, à la satisfaction de tous, même des Anglais, les gens les plus difficiles à contenter en matière de politique internationale.

Ce résultat est dû autant à la fermeté inébranlable du gouvernement français, qu'à la prudence qui ne l'a pas abandonné une minute, et, surtout, à l'imperturbable loyauté dont il n'a cessé de faire preuve pendant toute la durée du conflit. Ce succès, qui, ne provoque ici et là, ni haine injuste, ni ressentiment plus ou moins légitime, fait le plus grand honneur à la République française ; il démontre, une fois de plus, qu'au milieu de toutes les roueries, de toutes les finasseries dont se targue, trop souvent, la diplomatie européenne, s'est encore l'honnêteté qui est la meilleure de toutes les politiques.

Le *Times-Democrat* de dimanche dernier a publié une longue et fort intéressante dépêche particulière qui lui est adressée, de Londres, 5 août ; nous en détachons les lignes suivantes :

L'impression est générale, en Europe, que l'incident slamois a mal, gravement, au prestige de l'Angleterre en Asie. L'orgueil national en souffre beaucoup.

Pour ses dîtes curatifs réels, la Salsaparelle d'Ayer en vaut en moins trois de toutes autre sorte.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 5 août :

Après plusieurs semaines de sécheresse et de pluies insuffisantes, en même temps et dans les mêmes régions, tant les pluies ont été locales, le mois d'août a débuté par une pluie générale qui vaut des millions de dollars à nos planteurs de sucre et de riz de la Louisiane, et leur assure de superbes récoltes. Ça été une période très critique pour la canne comme pour le riz. La première, comme la seconde, avait besoin d'eau.

En fait, une moitié de la récolte de riz dans l'Etat dépend de la pluie, attendu que les réservoirs ne suffisent pas à maintenir les champs constamment humides. Les pluies récentes dont nous venons de parler étaient non seulement opportunes, mais d'une nécessité absolue.

—On sait que le gouvernement a été mandé avec insistance qu'on lui donnât des renseignements certains et abondants sur le chiffre des capitaux jetés dans l'industrie sucrière et celui des personnes employées directement ou indirectement dans cette industrie.

Il s'agit donc d'envoyer à Washington le plustôt possible des statistiques correctes et complètes sur ces différents sujets.

Malheureusement— nous ne savons pourquoi—une grande partie de nos producteurs du sol se sont mis en tête qu'il y avait au fond de tout cela une manœuvre politique de la part du comité des statistiques. Rien n'est plus faux. Le fait seul que c'est le gouvernement qui a demandé au colonel Carter des renseignements qui lui permettent de juger de l'effet qu'a produit la loi de la prime, sur le développement de l'industrie sucrière, devrait démontrer à tous que le politicianisme n'a rien à voir dans cette affaire.

L'administration veut être suffisamment éclairée avant de prendre une détermination. Tout le mystère est là. Il suffit, d'ailleurs, d'ajouter que le président de ce comité est M. J. Henry Putnam, un de nos excellents planteurs, un démocrate de la vieille roche, un homme complètement étranger au politicianisme, pour prouver au public que la politique n'a rien de commun avec cette affaire.

Il est donc à espérer que chacun s'empressera de fournir au comité tous les renseignements demandés.

—Récoltes de la paroisse Plaquemine :

Dans toute cette paroisse le plant et les souches sont superbes. Le levée n'a jamais été plus belle que cette année. Il est seulement à regretter que l'on y ait trop pris l'habitude de conserver les souches de deuxième et même de troisième année. Il est vrai que quand ces souches sont clairsemées. On y sème des pois à la volée.

Certains planteurs ont aussi le malheur de se servir de s souches généralement petites comme semence ; ils exposent ainsi la canne à dégénérer, puisqu'ils ne laissent pas reposer la terre —ce qui les oblige à la fortement engraisser, sans quoi ils n'auraient que de très pauvres récoltes.

Sur la rive ouest, au-dessous de la Nouvelle-Orléans, on trouve, d'abord, Carnarvon, à M. Fred. Meyer, qui a 140 acres de cannes qu'il fait rouler sur Poydras. On y abandonne la culture du riz, qui ne rapportait plus. Il y a aussi 160 acres de maïs, d'oignons, d'ails, de choux, de pommes de terre. Mais les légumes se vendent mal. On y augmente, chaque année, l'orangerie. On compte, maintenant, 800 arbres, de différentes variétés.

Orange Grove, louée par M. H. P. Kernochan, à M. M. Frank, a 120 acres de plant, 140 de souches de première année, 150 de 2me année. Il y a aussi, sur la propriété, des tenanciers qui ont 35 acres de plant, 35 de souches du 1ère et de 2me année. Enfin M. J. Perroux y a à part 15 acres de plant et 15 de souches de 1ère année. Le tout est expédié sur Scarsdale, plus bas.

Ste-Clair, à M. Geo Garr, a 300 acres de bon plat, 200 de souches de première année et 110 de seconde année.

Scarsdale, à M. Kernachan, a 250 acres de plant, 200 de souches de première année, 110 de seconde année. M. Kernochan compte faire sur ses deux habitations 2,250,000 livres de sucre.

Stella, à M. Simpson Hosner, a été transformée peu à peu par lui en usine centrale. C'est chez lui que roulent la plupart des petits habitants de la Terrasse aux Bœufs.

M. Hosner vent louer les terres qu'il cultivait jusqu'ici et s'adonner uniquement à la fabrication du sucre.

L'orangerie de Stella est une des belles du bas de la côte ; on y compte 700 arbres de plein rapport et 1,100 jeunes arbres greffés.

Belle Alliance, à M. Simeon R. Mathé, vend ses cannes dans le voisinage; elle a 85 acres de plant, 65 de souches de 1ère année, 60 de 2me année; plus 35 acres de maïs.

L'an dernier, Mary a vendu 1,730 tonnes de cannes à Stella. Là encore, il y a une superbe orangerie.

Promised Land, une des plus fertiles habitation de la paroisse et de l'Etat, quoique n'étant pas fort étendue, a 140 acres de plant, 100 de souches de première année, 60 de deuxième année ; compte couper 7,000 tonnes de cannes pour le moulin. On y achète aussi les cannes du voisinage,

L'*Interim*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 5 août :

Ainsi qu'on le verra par le procès-verbal que nous publions cette semaine, le jury de police a résolu de confier l'entretien des chemins à des contracteurs pour les montants suivants qui leur seront payés annuellement :

1re année,	$79,79 par mille.
2me "	65,00 "
3me "	55,00 "

M. Agasse est chargé des chemins de la rive droite, et M. Octave Mire de ceux de la rive gauche. La paroisse s'engage à fournir les tuyaux nécessaires pour conduire l'eau d'un côté à l'autre du chemin. On estime que le coût total du travail sera de $5,100 pour la première année.

Le budget de la paroisse pour l'année 1894 est fixé à $20,000 et n'excède en rien celui de l'an dernier, si l'on soustrait le montant mis à part pour le paiement de l'entretien du chemin.

Chacun sait combien cette question des chemins a causé de désagréments dans le passé, et jusqu'à quel point les ordonnances visant à mettre la voie en bon état ont été efficaces.

C'est dans le but de remédier à ce mal que le jury de police a songé d'en prendre la charge et d'avoir recours à une taxe proportionnée pour accomplir ce travail.

Il est un fait, que, sous l'ancien régime, lorsque le *propriétaire* d'un *chemin public* refussait de le réparer ainsi qu'il lui était commandé par l'ordonnance, la paroisse a dû faire ce travail en prenant dans le trésor public, c'est-à-dire en taxant ainsi, non-seulement les récalcitrants, mais aussi ceux qui avaient fait le travail à leurs frais sur leurs propriétés.

Croire qu'un habitant, dont la récolte souffre, quitters son champ pour travailler sur un chemin qui appartient plus au public qu'à lui-même, nous semble être une impossibilité.

Les beaux jours sont trop précieux aux champs, pour que l'on soit disposé à les employer à la réparation des chemins.

C'est pourtant alors qu'ils ont besoin de soins car l'expérience a prouvé qu'en travaillant la route pendant les temps pluvieux on ne réussit qu'à créer des fondrières.

Avec le nouveau système, chacun paiera au précepteur des taxes la minime part qu'il doit et pourra vaquer à ses affaires, tandis que le jury de police n'ayant plus qu'à exiger des contrateurs l'exécution du travail qu'ils se sont imposé, donnera sans doute à la paroisse des chemins convenables et fera cesser ainsi les désagréments du passé.

Le *Meschacébé*, Bonnet-Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 5 août :

Nous apprenons que le constructeur qui avait entrepris de mettre en bon état le chemin de la Frenière, a terminé son travail, et que ce chemin est, aujourd'hui, en parfait état. Eu trois quarts d'heure, on peut se rendre au Lac.

ENTRE VOISINS.

Talochet et Bombinard demeurent porte à porte. Ils habitent chacun une petite maisonnette avec un jardinet. Le mur du jardin est mitoyen.

Or, Talochet et Bombinard sont des ennemis irréconciliables. Talochet trouve que Bombinard a "une sale tête" ; Bombinard est d'avis que Talochet possède "une trombine répugnante". Et comme ils ne savent que devenir du matin au soir, ils tuent le temps en se faisant d'atroces fumisteries.

Chacun d'eux possède un perroquet très bavard,—trop même,—dont il accroche la cage, pendant le jour, au mur mitoyen.

Dernièrement, Talochet, ayant décroché son oiseau ne fut pas peu surpris d'entendre cet effronté prononcer distinctement :

"Talochet est un cornichon !"

—Coco !.... Que signifie ? s'écria Talochet indigné.

"Cornichon !" répéta l'inconscient.

—Oh ! se dit le propriétaire de Coco, cet infâme Bombinard a corrompu mon oiseau !.... Il me fait insulter chez moi par mon propre perroquet !

Et il ajouta, un peu confus :

—Il a eu la même idée que moi, le traître !

En effet, toutes les fois que Bombinard était sorti, Talochet, lui aussi, en profitait pour apprendre quelques gentillesses au perroquet de son voisin.

Donc, ce dernier, ayant à son tour décroché sa cage, resta médusé en entendant son fidèle ara s'écrier :

"Bombinard est une moule !"

"Tais-toi ! hurla Bombinard.... Pas un mot de plus !

"Une mou-oule !...." reprit l'insolent oiseau.

A partir de ce moment, l'existence fut amère pour les deux voisins.

Le perroquet de Talochet criait du matin au soir, à ses oreilles contristées :

"Talochet est un cornichon !"

En vain le reprenait-il :

—Dis pas Talochet, Coco !.... Dis Bombinard !.... C'est lui le cornichon !.... Talochet est ton bon maître. Fais pas faire de la peine à ton maître !

Mais le perroquet récidivait de plus belle ;

Pendant ce temps, l'amour-propre de Bombinard était mis également à une rude épreuve.

"Bombinard est une moule !" s'écriait son perroquet à son nez et à sa barbe.

—Non, pas Bombinard, Cocotte ! Dis Talochet !

Mais l'entêté n'en voulait démordre.

Les deux ennemis, à bout de patience, s'assignèrent mutuellement, un beau matin, devant le juge de paix.

A l'heure dite, ils se rendirent tous deux chez ce magistrat, emportant leur perroquet.

—Expliquez-moi ce qui vous amène ! dit le juge de paix.

Et on entendit aussitôt à droite :

"Bombinard est une moule !"

Et à gauche :

"Talochet est un cornichon !"

—Pas d'injures ici ! lit le magistrat.

Les deux adversaires montrèrent piteusement leur perroquet.

—C'est pas moi, c'est lui !

Et ils expliquèrent leur affaire.

—Vous avez corrompu mutuellement vos perroquets, dit le juge, réprimant une envie de rire ; c'est bien grave !

Les deux oiseaux profitèrent d'un instant de silence pour répéter :

"Bombinard est une moule !"

"Talochet est un cornichon !"

—Je n'ai rien à ajouter, dit le juge de paix.

Puis, s'étant reconcilié :

—Voici mon jugement : Vous changerez de perroquet !.... Talochet, vous donnerez le vôtre à Bombinard, qui vous donnera le sien. Comme ça, vous serez tous les deux satisfaits.

JULES DEMOLLINS

LE DRAME DE LA RUE D'IRLANDE, A PARIS.—(Suite. Voir l'*Abeille* du 2 août.)—On lit, dans l'*Autorité* du 24 juillet :

M. Doppfer, le juge chargé de l'instruction de cette mystérieuse affaire, dont nous avons déjà longuement parlé, a transformé en mandat d'écrou le mandat d'amener décerné contre le boulanger d'Amiens Louis Lambert, lequel a été envoyé à Mazas.

L'autopsie du corps de la jeune femme, pratiquée à la Morgue, par le docteur Descoute, a, en effet démontré, de façon formelle que la morte n'avait pas succombé à l'asphyxie par le charbon, comme le prétend le mari, et de fortes présomptions de crime pèsent actuellement sur celui-ci.

Le récit imaginé par Lambert est donc de pure invention.

Le juge, le chef de la sûreté et le médecin légiste se sont transportés hier à l'hôtel d'Irlande et ont visité minutieusement la chambre qu'avaient occupée les époux Lambert.

De nouvelles charges ont été relevées contre l'inculpé, qui se défend énergiquement, mais sans phrases ; c'est une sorte de paysan obtus, qui explique le drame à sa façon, sans s'apercevoir que les quelques paroles qui lui échappent constituent de graves présomptions.

"E le voulait mourir, elle était si faible ! Plus d'étomac, les yeux perdus. Une bonche inutile.... Elle ne pouvait plus s'occuper de la boulangerie.... elle n'y voyait plus.... elle *recevait des pièces fausses*, et puis.... le père qui bougonnait après elle !"

N'y a-t-il pas là une étrange preuve de dépression morale ?

Lambert a épousé Agathe Barth, une ancienne femme de chambre, sa maîtresse, par inclination, c'est lui qui le dit. Elle n'avait pas de dot, à peine deux mille francs, et lui était presque riche. Mais à cette époque la jeune femme n'était pas malade ; courageuse et forte, elle était la première au travail. Depuis, cela a changé.... elle était devenue une bonche inutile.

Voilà pourquoi la justice accuse aujourd'hui Lambert de n'avoir pas dit la vérité, et prétend qu'il a joué dans la mort de sa femme un rôle plus actif que celui qu'il se donne.

L'enquête a démontré que, loin de détourner sa femme de ses idées de suicide, comme le prétend le mari, il l'a au contraire fortement engagée à les mettre à exécution.

Ainsi Lambert a révélé des détails qui seraient comiques si, à l'occasion de cette dramatique affaire, il était permis de rire. Lambert est sa femme ayant couché depuis longtemps le projet de se suicider tel est le récit fait par Lambert et sa femme.—On délibéra sur le choix du moyen. D'abord Lambert conduisit sa femme sur les bords de la Seine ; il lui vanta les avantages du suicide par immersion. La femme Lambert réfléchit un instant ; puis elle déclara qu'elle préférait un autre moyen. Le mari achète alors une belle corde, très solide et assure que la strangulation est un procédé infaillible et prompt. Mais la femme Lambert hésite encore ; elle voudrait que son mari se pendit en même temps qu'elle ; or, celui ci ne veut s'étrangler qu'après qu'il aura bien constaté que le moyen a pleinement réussi à sa femme. Faute de s'entendre sur ce point, on renonce à l'emploi de la corde. Lambert se procure un revolver : "Tu commenceras par te tuer, dit-il à sa femme ; puis quand je serai certain que tu es bien morte, je me tuerai avec la même arme." C'était toujours la même difficulté que pour la pendaison : la femme voulait bien mourir, mais elle entendait que son mari trépassât en même temps qu'elle.

C'est pourquoi, toujours d'après les dire de Lambert, on s'arrête à l'asphyxie par le charbon.

DES VOLEURS.—Rue de l'Ourcq, 81, Paris, dans un petit logement donnant sur un baloon en bois, habite le ménage Grand.

Le mari est chauffeur de nuit dans une usine ; la jeune femme, Mathilde, dix-neuf ans, en est quitte, ordinairement, pour fermer sa porte à double tour. Mais, il y a quelques jours, à une heure du matin, elle a failli payer sa solitude.

Réveillée en sursaut par le grincement d'une clef dans sa serrure, elle vit deux individus pénétrer dans sa chambre, et, pendant que l'émotion lui enlevait la voix, se jeter sur elle et la bâillonner.

Cette première précaution ne suffisant pas aux intrus, ils jetèrent une serviette autour de la tête de la jeune femme, et se mirent en devoir de dévaliser les meubles.

Ils firent un paquet de ce qui leur semblait bon, et, à force de fouiller dans l'armoire, mirent la main sur une somme de quatre-vingt-trois francs, rapportée, par le mari, peu de jours auparavant.

Alors, Mme Grand fit un suprême effort pour se débarrasser de ses liens. Les cambrioleurs s'en aperçurent et lui allongèrent un coup de botte en plein visage, la menaçant de mort si elle appelait à l'aide.

Elle se résigna, et les bandits continuèrent tranquillement leurs opérations.

—Je croyais tout de même que le "chopin" serait plus chouette ! dit l'un d'eux.

—Y a toujours de quoi boire, répondit l'autre qui mettait la main sur une bouteille de vin, qu'ils vidèrent.

Puis, après avoir attaché Mme Grand à la porte de sa chambre, les coquins s'esquivèrent.

Cependant, la jeune femme parvint, après de longs efforts, à pousser quelques cris qui furent entendus d'un de ses voisins, M. Collin, et celui-ci vint la délivrer.

M. Poëte, commissaire de police, a ouvert une enquête.

LA MISÈRE A PARIS.—Au No 65 de l'avenue des Gobelins, habitait, depuis deux mois environ, dans une chambre du sixième étage, une dame Louise L.... qui est en instance de divorce, et a occupé une belle situation, mais que des revers ont forcé à recourir à ses parents pour vivre.

C'est en vain qu'elle essayait de se procurer de l'ouvrage pour subvenir aux besoins de sa fille, âgée de quinze ans et qui était en pension dans un couvent du quartier. Se voyant à bout de ressources et ne voulant plus s'adresser à sa famille, Mme L.... résolut de recourir au suicide.

Un matin, les voisins entendant des gémissements dans sa chambre, frappèrent à sa porte ; elle vint leur ouvrir. Au même instant, elle fut prise de vomissements, qui la sauvèrent. Dans le lit gisait la jeune fille sans connaissance.

On a transporté à l'hôpital de la Pitié la jeune fille, dont l'état est grave.

Mme L...., qui est hors de danger a été envoyée au Dépôt.

Dernièrement, dans la soirée, les époux Col, habitant Limours, s'attablaient à un restaurant du bord de l'eau, au quai des Montinieaux, et se faisaient servir un modeste repas. Ils sont partis vers dix heures et demie.

A onze heures, les consommateurs entendirent les cris : "Au secours !" qui semblaient partir du milieu de l'eau. Tous se portèrent de ce côté, et aperçurent deux corps flottant sur la Seine.

Une barque fut aussitôt détachée, et les sauveteurs, arrivés près des naufragés, reconnurent les deux consommateurs partis quelques instants auparavant.

Ils s'étaient liés l'un à l'autre, avec une serviette, par le milieu du corps.

La femme Col, que ses jupons avaient maintenue sur l'eau, respirait encore. Quant au mari, il avait cessé de vivre.

La misère noire dans laquelle ils se trouvaient avaient décidé ces deux malheureux vieillards à en finir avec la vie.

On fait le bilan de ce que coûte le grand opéra dans les théâtres spéciaux subventionnés de chaque pays. Et l'on est arrivé—rien que pour la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie—au total respectable d'une demi-douzaine de millions environ.

Théophile Gautier avait joliment raison quand il écrivait :

"La musique est le plus cher de tous les bruits."

GONZALES & LAUDUMIEY,

Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.

170 CHEMIN DU BAYOU, 170

Près Remparts.

VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.

Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.

TÉLÉPHONE NO 479.

21 fév 93—1 an

DÉCÈS

DELAMARE—Décédé, le 7 août, à midi un quart, à l'âge de 46 ans, ANATOLE DELAMARE, natif de cette ville. Les parents et amis des familles Lacube, Duclos, Chapois, Maestri et Lautenschlaeger sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu, le 8 courant, à 5 heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue N. Bassin No 154.

De la part de son frère et de ses sœurs.

YRLE—Décédé, le 7 août, à 7 heures A. M., THIMOTHI YRLE, âgé de 42 ans, natif de Monte Strucke, canton de Sallice, France. Ses amis et connaissances ainsi que les membres de la Société Française sont invités à assister au funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de No 189 rue Royale, entre Ste-Anne et Dumaine.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans—Décédé, le 7 août 1893, à Paris, M., à l'âge de 42 ans, le sociétaire THIMOTHI YRLE, né à Monte Strukc, canton de Sallice, France. Messieurs les Membres de la Société et particulièrement ceux de la catégorie du mois d'août sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 8 courant, à 5 heures A. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Royale No 189, entre Ste-Anne et Dumaine.

Par ordre du Président,

JOS. BAYLE

A. LE FRANÇOIS, Secrétaire. 8 août—1f

SERVICE FUNÈBRE.

Un service sera célébré, jeudi, 10 août 1893, à 7 heures du matin, à l'église St-Augustin, pour le repos de l'âme de Dame B. CAZÈRES, née Zelima Rose Formel. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister. 8 août—3f

Avis.

Le soussigné préviens le public qu'il ne sera pas responsable des dettes que pourrait contracter son fils, Auguste Tujague, sans un ordre écrit de lui.

JOSEPH TUJAGUE,

Rue New Jersey, 474.

Nlle Orléans, le 8 août 1893. 8 aout—1f

Avis aux Propriétaires fonciers.

Pendant les soixante jours, Dantziger & Stern publieront un

DAILY RENT BULLETIN.

Bulletin quotidien des propriétés en location. Les propriétaires de maisons de résidence et de magasins pourront y faire publier gratuitement leurs propriétés.

DANZIGER & STERN,

Encanteurs et agents de propriétés foncières, No 59 rue Carondelet.

6 août—7f

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Dames, les Lundis de 8 a. m. à 5 p. m ; les Vendredis de 8 a. m. à midi pour Dames exclusivement. Pour Messieurs de 8 a. m. à minuit, tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames. Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide. Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois lieis de la rue du Canal. Nos 102 à 106 RUE CONTI

EUG. GAUPP, Propriétaire. BAINS

27 juil 1 an

SARAVIA.

Régulateur Mexicain Indien pour les dames, purement végétal.

Le plus grand bienfaiteur de la femme dans les cas de menstruations supprimées et douloureuses, Pertes blanches, Flux et Migraines causés par les menstruations irrégulières.

Demandez à votre pharmacien le SARAVIA, et ne vous laissez pas induire à acheter un autre régulateur avant d'essayer le Saravia.

A vendre par L. L. Lyons & Cie. et tous les pharmaciens.

2 août—1m Jeu Mar Sam

LE COLLÈGE JEFFERSON,

A ST-JACQUES, LNE.,

Sous la Direction des Pères Maristes,

Est à Collège Point, sur le Mississipi, à 50 milles en amont de la Nouvelle Orléans, avec laquelle il a des communications toutes les heures par bateaux à vapeur et des trains des chemins de fer Vallée du Mississipi et Texas Pacific.

Conditions modérées. La session commence le 5 septembre. Pour des renseignements, s'adresser au Très Rév. J. H. Block, S. M., Convent P. O., Paroisse St-Jacques, Lne.

6juil—1an Sam Dim

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la "Source d'Abita."

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.

30 sept—1 an sam dim

RY WELLMANS, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.

Banque d'Epargnes Teutonia,

(TEUTONIA SAVINGS BANK.)

127.....RUE DE LA COMMUNE.....127

Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.

Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.

W. W. WEIHS, Caissier.

M. ERNEST CASSARD, Payeur.

16 juil—1f

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieis de la rue du Canal. 2me district

1er nov 92—1 an—mer jeu dim

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers

No 17 RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.

1er sept

Compagnie d'assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé..... $500,000 00

Actif, 1er janvier 1892..... 1,019,508 32

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHER.

18 juin 93—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.

—SUCCESSEURS DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Actif, valeur réelle..... $5,840,392

Pertes réglées à la Nouvelle Orléans ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES, Agent-Résident.

29mai—1an

THE Photo Co.

P. E. CARRIERE,

ADMINISTRATEUR,

Coin des rues Canal et Bourbon,

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions

Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.

16r mars—2f p s—dim mer

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

Montres Américaines Waltham,

—FAITES SPÉCIALEMENT POUR—

—BIJOUTIER

113 et 115 RUE DU CANAL, Nlle-Orléans.

Envoyées par express avec pleine garantie sur reçu du prix et C.O.D.

Montres pour Dames, grandeurs exactes, unies ou ciselées.

Diamant au cadre, or massif	35 00	Montre plaquée or	15 00
Montre en or massif, 14 Karat	25 00	Montre en argent, massif	10 00
Montre en or massif, 10 Karat	20 00	Montre Silverine	8 00

Montres en diamants incrustées, $50.00, $75.00, $100.00.

Prix des Montres pour Messieurs, grandeur moyenne :

Montre en or, massif, 14 Karat	40 00	Montre plaquée, 14 Karat	20 00
Montre en argent, massif	10 00	Montre plaquée, 10 Karat	16 50

Avec garantie pour qualité et le temps.

UN STOCK COMPLET DE MONRES FINES DE HOWARD. DIAMANTS, BIJOUTERIE ET ARGENT MASSIF.

A. M. HILL,

113 et 115 rue du Canal et 78 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

30avril—4m

LA MAISON DE MUSIQUE

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit

PHILIP WERLEIN,

135 - - RUE DU CANAL, - - 135

Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.

Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs 2 avr—1 an dim mar ven

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 25 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal

Près le Dépôt du Port Espagnol

13 déc 92—1 an

DENTISTES.

Dr CHARLES LANAUX,

DENTISTE,

No 196 rue Canal, près Remparts.

Etant de retour dans cette ville, offre à ses clientèle et au public en général ses services professionnels. Le tarif qui suit convaincra chacun de la grande réduction dans ses prix, sans coupitition, ce qui met son travail à la portée de tous :

Artification à $3 00 ; amalgame $1 00 ; ciment 50c. ; jeu de dents complet (en dentier) $10 00 ; une dent ou plus sur plaque, de $4 00 à $8 00 ; couronne en or massif à $10 00 ; extraction de dents avec l'usage de la cocaine, 50c.

N'employant pas d'assistant, le Dr Lanaux offre une garantie de 4 ans pour tout ouvrage exécuté par lui.

18mai—1an—DMsJ

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'office formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de toutes sortes réduites

le respect de leur art, ces de toute satisfaction

C. LAZARD & CO.,

LIMITED,

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1er jan—Dim Mar Ven

L. Grunewald Co.

Limited.